

Fiches repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège

Les compétences 1 et 7 sont particulièrement adaptées à une première réflexion en équipe. En effet, la pédagogie de projet menée en équipe est particulièrement porteuse pour développer des compétences en lecture, écriture, langage oral et utilisation d'outils comme pour mobiliser des capacités et des attitudes relevant de l'autonomie et de l'initiative, le domaine « découvrir les métiers et les formations » de la compétence 7 étant au cœur du module de six heures spécifique à la 3^{ème} DP6. En outre, la pédagogie de projet permet de mettre en œuvre « naturellement » la réalisation de tâches complexes (cf. fiche 4 : accomplir une tâche complexe)

Favoriser l'articulation enseignement général et découverte professionnelle.

Si bon nombre d'items du livret personnel de compétences relèvent de l'enseignement général avec une approche pluridisciplinaire, les enseignements de découverte professionnelle eux aussi contribuent pleinement à l'évaluation des compétences du socle commun. On pourra s'appuyer utilement sur le texte « Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré », circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 dans son paragraphe II - L'acquisition du socle commun, ainsi que sur les cinq documents ressources pour les enseignements préparatoires à la formation professionnelle mis à la disposition des professeurs de lycée professionnel exerçant en SEGPA.

De même, et l'expérience acquise en lycée professionnel l'a déjà démontré, le monde de l'entreprise est également formateur. La réflexion qui doit concerner les professeurs des enseignements généraux comme des enseignements professionnels doit aussi s'élargir aux professionnels de l'entreprise.

Les compétences 6 et 7 les concernent particulièrement : à titre d'exemples, la familiarisation avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers, l'implication dans un projet individuel ou collectif, le travail en équipe, la manifestation de la curiosité, créativité, motivation..., la prise d'initiatives et de décisions (compétence 7) mais aussi la connaissance et le respect des règles de la vie collective, la compréhension de l'importance du respect mutuel et de l'acceptation des différences, la connaissance des comportements favorables à sa sécurité et de quelques notions juridiques, économiques ou budgétaires de base (compétence 6).

En savoir plus

Documents ressources pour les enseignants :

<http://eduscol.education.fr/soclecommun>

Fiche 9 Liaison école-collège et collège-lycée

L'acquisition des compétences du socle commun est progressive et s'effectue tout au long du parcours scolaire à l'école puis au collège, voire au lycée lorsque l'élève ne maîtrise pas toutes les compétences.

1 Liaison école - collège

A l'école, les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun sont complétées en fin de CE1 pour le palier 1, en fin de CM2 pour le palier 2.

Ces attestations renseignées au palier 1 et au palier 2 sont des supports structurants pour la liaison école-collège. Etant très détaillées, elles apportent des éléments d'information essentiels pour la mise en place, sans délai, de l'aide et de l'accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire.

En fonction des compétences validées dans les attestations jointes au livret scolaire, les équipes pédagogiques identifient les points forts et les difficultés des élèves, et organisent la mise en place des aides nécessaires, notamment la définition des objectifs d'apprentissage prioritaires des programmes personnalisés de réussite éducative. Les compétences 1, 2 et 3 sont prioritaires dans la mise en place de ces remédiations, sans pour autant négliger la lecture des autres compétences.

Au collège, les professeurs s'appuieront sur les grilles de référence des programmes de l'école pour évaluer et valider au palier 2 les compétences non encore acquises.

2 Liaison collège - lycée

La liaison du livret personnel de compétences entre l'école et le collège se poursuit dans une dynamique tout au long de la scolarité.

Au lycée, l'élève développe, approfondit et élargit les compétences acquises à l'école et au collège dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences (maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques d'information et de communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative...).

Lorsqu'un élève n'a pas acquis la totalité des compétences du socle commun au collège, son livret personnel de compétences est transmis à l'établissement d'accueil, lycée ou centre de formation d'apprenti, où il peut continuer à être renseigné par les enseignants et formateurs.

En matière d'orientation, la continuité entre le collège et le lycée s'inscrit dans le parcours de découverte des métiers et des formations qui concerne tous les élèves, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire de la cinquième à la terminale des cycles des lycées. Il vise à permettre à chacun de construire son parcours personnel.

En savoir plus

Circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 relative à la mise en œuvre du livret scolaire à l'école
([BOEN n° 45 du 27-11-2008](#))

Programmes de l'école primaire
([BOEN hors série n°3 du 19-06-2010](#))

Fiche 10 Livrets, passeports et autres supports

Foisonnement des supports

La démarche nouvelle par compétences a donné lieu à un foisonnement de supports d'origines variées dont l'objet est peu ou prou le même : permettre à la personne d'avoir conscience de ses compétences et de pouvoir en faire état en tant que de besoin.

1. Plusieurs supports trouvent leur origine (et leur appellation) chez **le législateur** :

- « **le livret personnel de compétences** » du socle commun de connaissances et de compétences trouve son origine dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, puis dans le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences. Enfin le décret du 14 mai 2007 (n° 2007-860) arrête l'appellation de ce support, et son utilisation.
- « **le passeport orientation et formation** » est, quant à lui, issu de la loi portant « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » promulguée tout récemment le 24 novembre 2009 qui le prévoit, en son article 12, pour être mis à disposition de « toute personne ». Il s'agit en l'occurrence des adultes, pour lesquels cette même loi crée, en son article 4, le droit à être informés, conseillés et accompagnés en matière d'orientation professionnelle. Un décret en Conseil d'Etat doit déterminer les conditions d'utilisation de ce passeport.
- « **le livret de compétences** » : il est issu de la même loi ci-dessus, en son article 11, qui en prévoit son expérimentation dans le cadre de l'enseignement scolaire. Celle-ci vise essentiellement à déterminer dans quelle mesure les acquis non strictement académiques peuvent être valorisés à l'occasion de l'orientation des élèves. Elle doit donner lieu à un rapport devant le parlement au plus tard le 30 septembre 2012. Pour mieux le distinguer du livret personnel de compétences du socle commun, il est communément appelé « livret de compétence *expérimental* ». La circulaire parue au BOEN du 07-01-2010 vient préciser les conditions de son expérimentation qui devrait concerner une dizaine d'établissements (collèges, lycées, LP, etc.) par académie.

2. D'autres trouvent leur origine dans **une circulaire** :

- c'est le cas notamment du « **passeport orientation formation** », créé par la circulaire du 11 juillet 2008 mettant en place le **parcours de découverte des métiers et des formations** pour tous les élèves depuis la classe de 5^{ème} jusqu'en classe terminale des lycées. Il y est d'abord désigné sous le nom de « livret personnel de suivi ». Il trouve sa nouvelle appellation plus en rapport avec son objet par la voix du ministre Luc Chatel le 31 août 2009 et dans la réforme des lycées présentée le 13 octobre 2009.

3. D'autres relèvent **d'initiatives d'établissements publics** :

- les « **portefeuilles d'expériences et de compétences** » ou « **portfolio** » développés par les universités parfois intégrés comme support à des activités encadrées et évaluées dans le cursus.
- le « **Webclasseur** » de l'Onisep expérimenté dans un certain nombre d'établissements, initialement issu d'une démarche d'éducation à l'orientation.

En réalité, deux grandes familles de supports :

1. la famille des attestations

Le livret personnel de compétences du socle en relève : il est d'abord l'instrument des enseignants et du chef d'établissement pour renseigner les acquisitions constatées dans chacune des 7 compétences avant d'être remis aux parents. Le livret personnel de compétences est d'ailleurs constitué de l'ensemble des attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

2. la famille des portfolios ou classeurs

Tous les autres supports relèvent de cette famille, avec des variations légères selon leur contexte d'utilisation : livret de compétences *expérimental*, passeport orientation formation, passeport orientation *et* formation, portefeuilles d'expériences et de compétences, Webclasseur Onisep. Tous sont entre les mains de la personne : l'élève, l'étudiant, l'adulte.

Ils lui permettent « d'enregistrer » et de « retrouver » aisément :

- des acquis personnels : diplômes, titres, certifications, attestations, preuves, etc. de domaines variés (scolaires, universitaires, professionnels, engagements divers dans la cité ou la famille, etc.) ;
- des productions ou travaux réalisées à l'occasion d'expériences ou de découvertes de métiers ou de formations.

Ils sont un support susceptible de l'aider dans son orientation aux étapes de transitions.

Vers la convergence des portfolios

L'expérimentation pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 du « livret de compétences *expérimental* » concerne un support de la famille des portfolios.

Dans les établissements expérimentateurs, le livret de compétences *expérimental* tient lieu de passeport orientation formation. Il trouve sa traduction numérique dans le webclasseur de l'ONISEP dont l'espace individuel de l'élève évoluera pour tenir compte des besoins de l'expérimentation (cf. fiche 11 : l'expérimentation du livret de compétences).

Annexe

[Tableau comparatif livrets, passeports et autres supports](#)

En savoir plus

Circulaire n° 2009-192 du 28-12-2009

[BOEN n°1 du 7 janvier 2010](#)

Passeport Orientation Formation du parcours de découverte des métiers et des formations

<http://eduscol.education.fr/orientation>

Fiche 11 L'expérimentation du livret de compétences

Le Président de la République a exprimé, lors de son discours pour la jeunesse du 29 septembre 2009, son souhait de voir les jeunes disposer d'un livret de compétences qui valorise leurs compétences, leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle ainsi que leurs potentialités, leurs engagements, et qui les aide ainsi à mieux réussir leur orientation.

L'article 11 de la loi relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie (cf. annexe I) prévoit l'expérimentation d'un tel livret de compétences pour les élèves du premier et du second degré dans les établissements d'enseignement volontaires.

Cette expérimentation, décrite dans la circulaire n°2009-192 du 28-12-2009 (BOEN n° 1 du 7 janvier 2010), est conduite sous la forme d'un appel à projets organisé par le haut-commissariat à la jeunesse, en lien avec les autorités académiques.

Environ 200 établissements du second degré, publics ou privés, ainsi que des établissements de l'enseignement agricole vont expérimenter ce livret de compétences d'un nouveau type jusqu'en 2012. Cette expérimentation fait l'objet d'une évaluation dont le rapport sera remis au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2012.

Finalité et composition du livret de compétences expérimental

Le livret de compétences expérimental est au service du jeune, élève ou apprenti de l'établissement expérimentateur. Il lui permet de valoriser ses acquis, de mieux s'auto-évaluer, et de conduire une réflexion plus éclairée sur ses choix possibles d'orientation. L'implication personnelle du jeune et celle de sa famille, sont ainsi prépondérantes pour l'efficacité de la démarche et de l'outil.

Le livret de compétences recense:

- les compétences, qu'elles soient acquises dans le cadre du système de formation initiale, au-delà des acquis disciplinaires, ou hors de ce cadre : durant les enseignements, durant les activités éducatives, durant les activités menées dans le cadre associatif ou privé, dans le milieu professionnel ;
- les réalisations, participations et engagements des jeunes ;
- les expériences de découverte du monde professionnel et de découverte des voies de formation, dans le cadre notamment du parcours de découverte des métiers et des formations, ainsi que les éléments qui concourent à la connaissance de soi et alimentent la réflexion de l'élève sur son orientation. A ce titre, dans les établissements expérimentaux et pour les élèves concernés, le livret tient lieu de passeport orientation formation prévu dans le cadre de ce parcours de découverte.

Livret de compétences expérimental et parcours de découverte des métiers et des formations

La valorisation des compétences acquises prend tout son sens dans la construction par le jeune de son parcours de formation et d'orientation, dans la perspective de son insertion professionnelle. Le livret de compétences doit permettre au jeune de dresser l'état des lieux de sa situation, de se fixer des objectifs et de se donner les moyens pour les atteindre. Il doit également permettre au jeune d'évaluer son propre parcours, de prendre conscience de ses compétences et de l'importance de les valoriser pour son orientation.

Cette démarche est donc intégrée au parcours de découverte des métiers et des formations et au volet orientation du projet de l'établissement scolaire.

Les projets menés par les établissements envisagent les modalités de la prise en compte du livret de compétences, avec l'accord de l'élève et celui de sa famille, dans les procédures d'orientation, d'affectation et d'admission.

Livret de compétences expérimental et livret personnel de compétences

Le livret expérimental se distingue du « livret personnel de compétences » destiné à la validation des trois paliers du socle commun, de deux façons :

- il recense les compétences acquises hors du cadre scolaire,
- il est construit par le jeune lui-même en liaison avec ses enseignants, ses référents des champs scolaire, associatif et du milieu professionnel, ainsi qu'avec sa famille.

Il se rapproche du passeport orientation-formation, lui aussi placé entre les mains de l'élève. Son périmètre est cependant plus large, notamment pour les compétences acquises hors du champ scolaire : il s'agit de voir en pratique comment une représentation plus globale des compétences acquises peut jouer un rôle dans la démarche d'orientation de l'élève, ainsi que dans les procédures de décision (en conseil de classe, pour l'affectation, etc.).

Annexe

[Le livret de compétences expérimental en deux schémas](#)

En savoir plus

Livret de compétences, expérimentation 2010-2012

<http://eduscol.education.fr/soclecommun>

Fiche 12 Le pilotage en établissement

Si la loi fixe maintenant l'obligation d'un livret personnel de compétences établi pour chaque élève selon un modèle national, il est toutefois rappelé à maintes reprises dans les textes d'application le rôle que doivent tenir les professeurs comme les responsables d'établissement, notamment dans l'exigence d'évaluation des acquisitions des élèves.

Le pilotage qui devra être assuré dans chaque établissement concerné est donc essentiel, mais, selon que l'équipe est ancienne et stable ou renouvelée en grande partie, selon qu'on aura déjà évalué les apprentissages par compétences ou non ... le pilotage sera différent.

Les pistes qui suivent visent à recenser des questionnements incontournables pour faciliter ce pilotage.

Développer un état d'esprit

Introduire la notion d'évaluation et de validation du socle commun correspond à une évolution radicale des habitudes en place : repérer ce que sait un élève et non ce qu'il ne sait pas ; mobiliser des acquisitions dans des tâches complexes ; mettre à disposition des élèves et de leurs parents un outil évolutif...

C'est bien d'une innovation dont il s'agit, elle nécessite une volonté déterminée à faciliter la communication vers et entre les personnels, les élèves et les familles, basée sur l'information et la confiance.

Elle engage à accompagner les équipes pédagogiques dans leur réflexion et à faciliter leur travail.

Clarifier les objectifs

Il s'agit avant tout de se conformer à la loi qui s'applique à tous. Si cela peut suffire à mettre en action, cela ne suffit pas à convaincre...

D'autres objectifs directement liés à la réussite des élèves peuvent et doivent être présentés, commentés :

- Le socle commun doit servir tous les élèves et en particulier, garantir la maîtrise d'un ensemble de compétences pour les plus faibles. L'aide et le soutien apportés aux élèves en difficulté, les PPRE, l'accompagnement éducatif doivent y contribuer.
- Le socle commun est aussi un outil pour les équipes pédagogiques. Il aide chaque discipline, chaque enseignant à construire les enseignements et les activités proposés aux élèves.

Faire vivre le cadre institutionnel

Le socle commun ne peut pas être un objet isolé, traité pour lui-même avec comme seules finalités l'attestation de fin de palier 3 et l'intégration au DNB.

- **Le projet de l'établissement et/ou le contrat d'objectifs** y feront référence pour fixer des objectifs à atteindre au niveau de l'établissement, pour donner sens aux actions en place : soutien, aide aux devoirs, PPRE, accompagnement éducatif...
- **Le conseil pédagogique**, favorisant par définition la concertation entre enseignants, permettra l'information, la régulation et l'harmonisation.
- **Les conseils de classe** seront des moments clés pour effectuer des points d'étapes des compétences acquises et validées, et envisager les remédiations nécessaires.

Anticiper

L'attestation sera nécessaire au DNB 2011 mais n'est pas seulement l'affaire de la classe de troisième.

- Comment engager progressivement les équipes ? Comment couvrir les quatre années du collège ? Comment lier programmes et socle commun ?
- S'appuyer sur une équipe d'enseignants volontaires ou faire travailler directement et de suite l'équipe pluridisciplinaire ? Mettre en place un « coordonnateur de compétence » ?

L'attestation est remise en fin d'année de troisième mais elle ne peut pas être renseignée au troisième trimestre de cette classe.

- Comment lier évaluation dans chaque niveau et validation ? Comment la contribution de plusieurs disciplines aide-t-elle à l'acquisition d'une même compétence ? Comment chaque discipline joue-t-elle pleinement son rôle dans l'acquisition de plusieurs compétences, celle qui la concerne directement mais aussi des autres, en particulier la compétence 7 ?
- Prévoir des temps de rencontre et de concertation.

Mobiliser

Tous sont concernés, tous doivent se sentir concernés. L'équipe enseignante, toutes disciplines confondues, sans oublier les documentalistes. CPE, COP, assistants d'éducation, assistants pédagogiques... mais aussi informer, impliquer autant que possible les partenaires associatifs, notamment ceux qui seraient impliqués dans l'accompagnement éducatif, les référents des organismes et/ou des entreprises d'accueil de stagiaires.

L'information aux familles sera privilégiée.

Utiliser les ressources et les moyens

Faire connaître, diffuser et mettre à disposition les outils :

- l'application nationale numérique de certification ;
- les ressources en ligne sur EDUSCOL ;
- les outils et logiciels de suivi de l'évaluation des élèves.

Recourir aux corps d'inspection pour lancer, dynamiser, valider des démarches...

Faire appel à la formation d'équipes pour développer une culture commune. On pourra s'appuyer dans un premier temps sur une équipe restreinte de professeurs volontaires pour accompagner et développer l'évolution des pratiques pédagogiques.

Annexe

[Focus sur une expérience menée dans le collège Gabriel Havez à CREIL, collège ambition réussite située en Zone urbaine sensible et en zone violence](#)

Fiche 13 Communication vers les familles au cours de l'année scolaire

Le dialogue avec les familles, la qualité des échanges, la clarification des rôles de chacun, l'explicitation du niveau d'acquisition des compétences et la compréhension des différentes attestations officielles ponctuant les apprentissages sont des conditions essentielles à la réussite des élèves.

Les réunions d'informations générales :

La majorité des familles ne font pas forcément de différences entre les programmes disciplinaires et les compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Même si dès le 1^{er} degré, une information est faite aux parents, le travail par compétences déjà engagé, les paliers 1 et 2 attestés, il est primordial d'accompagner la mise en œuvre de ce dispositif au collège.

Afin de recueillir l'adhésion des parents, il est essentiel de les associer à l'acquisition du socle commun, lors de rencontres planifiées qui permettront d'expliciter, éventuellement de reformuler, les compétences et connaissances attendues en fin de scolarité obligatoire et de les informer sur les nouvelles modalités pédagogiques induites.

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Concertation avec les associations représentatives de parents d'élèves, en début d'année	Information générale sur le socle commun et ses liens avec les programmes d'enseignement, la continuité des apprentissages et la formation tout au long de la vie	Les attestations des paliers 2 et 3	Le chef d'établissement et/ou son adjoint
Réunion de rentrée : réunion de parents par niveaux, en début d'année	Information générale sur le socle et l'évaluation des compétences, l'articulation avec les programmes, l'attestation de palier 3 à renseigner dès 2010, à valider dès la session 2011 du DNB	Présentation du socle dans une brochure d'accueil et des modalités mises en place dans l'établissement pour assurer l'évaluation des compétences, présentation des outils numériques utilisés, Attestation palier 3	Le chef d'établissement et son adjoint

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Réunion parents-professeurs, en début d'année	Information sur le travail par compétences, leur suivi à travers leur évaluation et la validation du palier 3. Insister sur l'articulation du socle avec les programmes d'enseignement à partir d'une entrée disciplinaire et d'un positionnement pluridisciplinaire.	- Récapitulatif des aides (PPRE, tutorat, soutien, AE...), - Reformulation simple des compétences, - Présentation des modalités d'évaluation des compétences et de l'organisation pédagogique mise en place.	Le professeur principal, à partir des préconisations du conseil pédagogique, des choix pédagogiques adoptés par les équipes enseignantes et de l'organisation mise en place dans l'établissement
Réunion de la commission permanente et du Conseil d'administration	Information sur l'organisation induite par la mise en place du socle, les organisations pédagogiques transdisciplinaires et les dispositifs d'aide	Modification du règlement intérieur et du projet d'établissement pour inclure les modifications induites par la mise en place de l'évaluation des compétences, sur le plan pédagogique et organisationnel	Les membres du Conseil d'administration

Les différents temps de suivi individuel des élèves :

Il ne s'agit pas de présenter seulement aux familles l'attestation de palier 3 lors des résultats du DNB. L'élève et sa famille doivent être informés régulièrement et tout au long de la scolarité obligatoire des acquis, des lacunes, de progrès et des remédiations mises en place.

L'évaluation des compétences du socle doit être formative, régulière et transparente, afin de devenir pour l'élève un élément du quotidien, complétant l'évaluation chiffrée.

De plus, rendre l'action pédagogique transparente pour les familles est nécessaire afin de rassurer les parents sur les acquis de leurs enfants, lever leurs inquiétudes ou malentendus et dissiper leurs craintes. Toutefois, il est important de l'adapter afin de la rendre compréhensible, évitant ainsi le double écueil de la simplification abusive ou, au contraire, du langage technique.

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Conseil de classe trimestriel	Bilan pédagogique incluant un état des compétences évaluées et proposant des moyens de remédiation	Bulletin trimestriel et bulletin de suivi de compétences	Le chef d'établissement ou son adjoint, le professeur principal, l'équipe enseignante, le CPE, et tous les membres de l'établissement susceptibles d'évaluer positivement l'acquisition de compétences
Réunion parents-professeurs, éventuellement avec la remise des bulletins en main propre	Explicitation des résultats scolaires commentés à partir du bulletin, bilan d'étape sur les compétences déjà acquises ou évaluées positivement. A la suite de l'entretien, on peut proposer aux parents différents dispositifs d'aide pour remédier aux difficultés soulevées.	Bulletin trimestriel, bulletin de suivi des compétences de l'élève joint ou intégré au bulletin trimestriel, grilles de compétences disciplinaires et transdisciplinaires, élaborées à partir de l'attestation palier 3	Le professeur principal, les enseignants
Rendez-vous ponctuel demandé par des parents ou par l'équipe pédagogique	Etat des lieux des compétences acquises et des progrès de l'élève. Proposition d'aides spécifiques afin de renforcer les compétences acquises, consolider les résultats plus fragiles, remotiver l'élève	Récapitulatif des aides (PPRE, grilles de compétences acquises), documents utilisés en classe par les équipes pour clarifier la notion de compétence, d'évaluation et d'acquisition (grilles transdisciplinaires) et les contrats de remédiation	Le chef d'établissement ou son adjoint, le professeur principal, tous les professeurs, le CPE

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Inscription en début ou en cours d'année	Présentation de la continuité des apprentissages à travers le livret personnel de compétences de l'élève venant d'un autre établissement.	Livret d'accueil, livret personnel de compétences	Le chef d'établissement ou son adjoint, le CPE, le professeur principal
Orientation de l'élève (à travers les entretiens d'orientation en 3^{ème})	Dialogue avec le jeune sur son projet personnel, compte tenu des compétences acquises et de celles qui lui restent encore à acquérir ou à développer pour une orientation choisie	Bulletin de suivi des compétences de l'élève, livret personnel de compétences	Le professeur principal, le Conseiller d'Orientation Psychologue

Les autres moyens de communication :

La mise en place d'un environnement numérisé peut faciliter la communication avec certaines familles, mais peut être un obstacle pour les familles peu familiarisée avec les TIC, ou n'y ayant pas accès facilement. Il faut donc prendre soin de maintenir l'information par les voies traditionnelles (papier, communication orale), tout en leur facilitant un accès aux informations numériques au sein de l'établissement.

1. L'application nationale numérique :

Outil d'enregistrement de validation de compétences, **le livret personnel de compétences** permet, selon le paramétrage souhaité par l'équipe pédagogique et le chef d'établissement, la consultation de l'état de validation des compétences acquises par les élèves et leur famille.

2. les applications numériques locales :

Développées au niveau de l'établissement, du département ou de l'académie et constituant une mémoire des progrès de l'élève, elles permettent de suivre les acquisitions des élèves concernant les compétences du socle, de pouvoir en établir un bilan ponctuel, de proposer des remédiations individualisées tout au long de la scolarité obligatoire. Elles permettent également la continuité pédagogique si l'élève doit changer d'établissement, et une meilleure liaison intercycle.

3. le site Internet de l'établissement :

L'espace numérique de l'établissement : internet ou intranet. Il peut proposer un accès réservé aux applications de validation du socle et l'accès à des espaces pédagogiques.

4. les journées Portes Ouvertes organisées par l'établissement :

Elles permettent de présenter les modalités d'évaluation du socle commun.

Annexe

[La communication aux familles en Sciences de la Vie et de la Terre](#)

Fiche 14 Application nationale et applications numériques en établissement

Toutes les équipes engagées dans le travail par compétences soulignent la nécessité d'un outil informatique fiable, complet et ergonomique pour gérer l'enregistrement de l'acquisition des compétences.

1- L'application numérique nationale « Livret personnel de compétences »

A la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET.

Cette application permet aux équipes de renseigner la validation des compétences, aux professeurs principaux d'éditer des documents de synthèse intermédiaires pour les réunions parents-professeurs, aux chefs d'établissement d'éditer le livret pour le remettre aux familles et d'éditer les attestations lorsque l'élève n'a pas la maîtrise du socle dans le but de le remettre au jury du DNB.

Les chefs d'établissement pourront également extraire des statistiques de l'application pour leur établissement. Des statistiques locales et nationales seront obtenues à partir de cette application.

Des liens vers l'application Notanet permettront de renseigner l'application Océan pour la prise en compte du socle dans l'obtention du DNB. Il est prévu également d'interfacer OBII (successeur de GIBII) pour renseigner la compétence 4.

Par ailleurs, des interfaces pourront être développées avec les applications informatiques locales, décrites ci-dessous. Afin que ces applications puissent renseigner automatiquement l'application nationale, des spécifications seront remises aux éditeurs privés et aux développeurs académiques.

2- Les applications informatiques locales de gestion de compétences

Ces applications sont accessibles sur Internet ou depuis le réseau local de l'établissement, généralement libres, gratuites et « open source ».

Elles ont pour fonction commune une évaluation progressive de l'acquisition des items par les élèves. Cette vérification ne se faisant pas par un « examen de socle », plusieurs évaluations sont prises en compte.

Elles peuvent constituer une aide efficace pour la validation des compétences, en présentant sous différentes formes l'évolution et les acquisitions des élèves.

Fiches repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège

Dans les applications déjà en place et en cours de développement, on trouve aussi différentes fonctionnalités, comme :

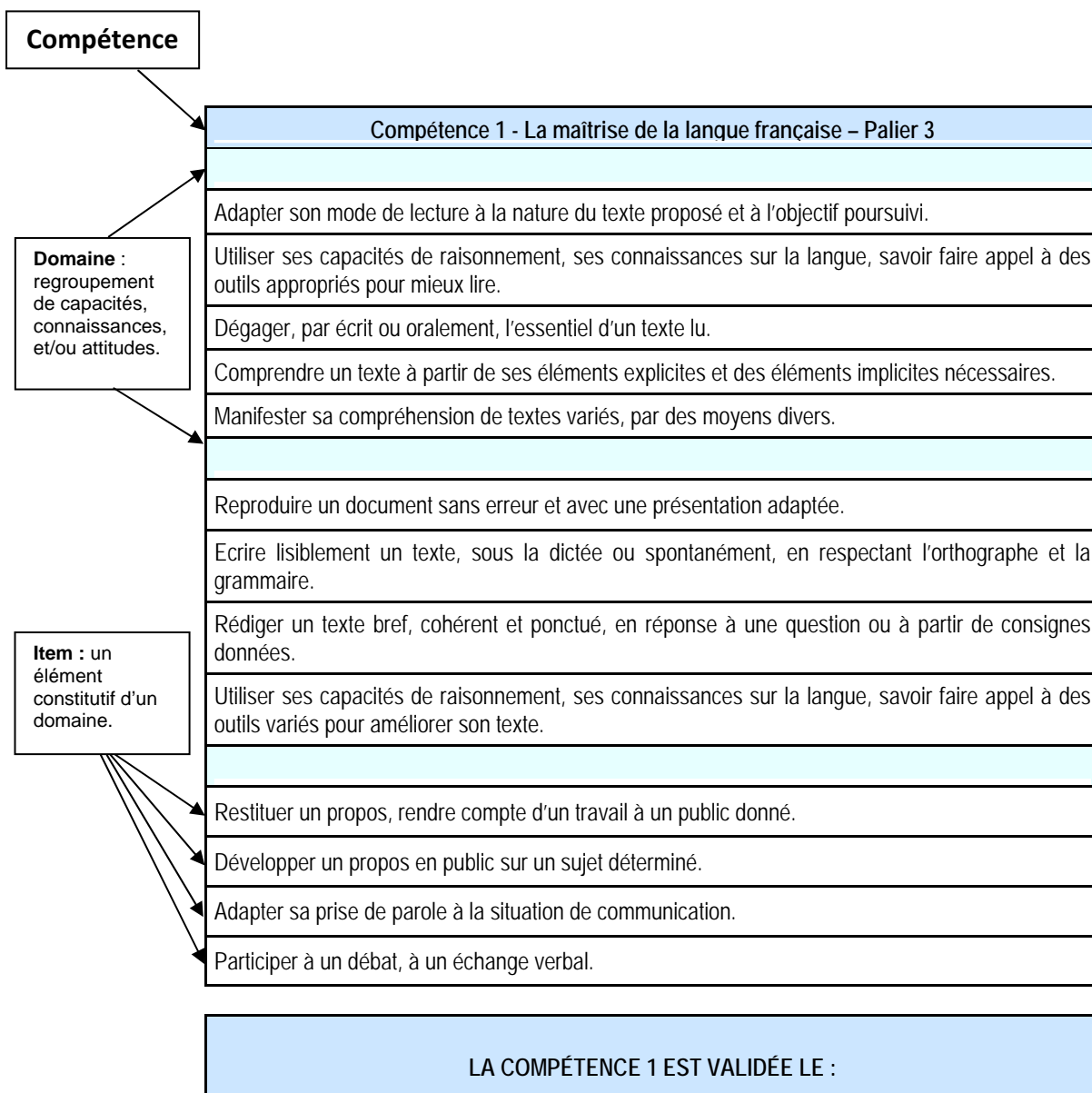
- la communication avec les élèves et les familles par la voie informatique ou par l'édition de synthèses intermédiaires et de bulletins trimestriels ;
- la personnalisation des formulations d'items permettant par exemple des intitulés adaptés au niveau d'évaluation : une fonction de fusion des items permet ensuite d'estimer l'évolution de l'élève sur les différentes années de sa scolarité. La personnalisation peut s'accompagner d'un lien direct avec les intitulés de l'attestation de maîtrise des compétences du socle ;
- une aide à la préparation d'évaluation, par exemple en préparant des en-têtes signalant les capacités évaluées ;
- une proposition de notes issues des évaluations de capacités, permettant de maintenir en parallèle une évaluation chiffrée sans doubler la charge de travail.

Parmi les applications les plus utilisées, on peut citer :

- GIBIC, généralisation de GIBII à l'ensemble des compétences ;
- Scolatix (ex Mathix), plutôt pour une utilisation individuelle ;
- SACoche (de Sésamaths), plutôt pour une utilisation individuelle ;
- Osiris intégrable à un ENT académique ;
- Livret de Compétences Formatif (futur Cerise, CRDP de Poitiers).

ANNEXES

Annexe fiche 1 Vocabulaire commun sur la composition de l'attestation du socle



Annexe fiche 3 Évaluer et valider en quelques mots

EVALUER	VALIDER
= donner une valeur	= déclarer valide
acte pédagogique qui s'inscrit dans la relation enseignant / apprenti	acte institutionnel qui engage le validateur pour l'institution
acte répété qui ponctue les apprentissages et s'inscrit dans la pratique ordinaire de la classe (contrôles, devoirs, observations...). permet la mesure des progrès et doit servir la mise en place de remédiation	acte définitif
La valeur attribuée donne lieu à une note, une croix, une appréciation, une pastille verte, orange ou rouge...	La validation est binaire : OUI/NON
Qui évalue ? Chacun dans son enseignement, dans les activités éducatives : <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant/ Documentaliste • CPE • Elève (autoévaluation) 	Qui valide ? Une équipe
acte le plus souvent individuel	décision collégiale prise à partir des regards croisés des évaluateurs

Annexe fiche 4 Deux exemples de tâches complexes

1 Station d'épuration

La station d'épuration de votre ville dysfonctionne.

En temps qu'ingénieur dans un bureau d'études travaillant pour une organisation écologique indépendante, vous devrez – avec les membres de votre équipe - persuader les autorités locales de la nécessité de réparer cette station afin de préserver l'environnement (entre- autre la biodiversité) en repérant dans la chaîne d'épuration des eaux, le bloc fonctionnel défaillant.

Vous rédigerez un texte présentant vos démarches et conclusions.

2 Barbecue

Chaque été, M. Chipu est obligé de racheter plusieurs sacs de charbon de bois pour faire des barbecues.

Mais pourquoi doit-il en racheter ? Que devient tout ce charbon ?

Après avoir écrit les hypothèses, proposer une expérience qui va permettre de les confirmer ou non.

Réaliser les expériences proposées après validation du professeur.

Répondre par écrit aux questions posées dans le texte.

Annexe fiche 6 Socle commun et parcours de découverte des métiers et des formations

Liens entre les activités du parcours de découverte des métiers et des formations et les compétences du socle commun

Toutes les activités réalisées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations permettent de travailler l'acquisition de compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Si la compétence 7 est la plus fréquemment concernée, les autres le sont aussi à des degrés divers.

Les tableaux ci-dessous proposent des liens entre des capacités travaillées dans le cadre de la progression pédagogique du parcours au collège et les différentes compétences définies dans le socle commun. Ce ne sont là que des exemples qui peuvent être complétés.

La colonne de gauche présente les activités proposées dans le cadre du parcours. Celle de droite reprend les items de l'annexe du décret du 11 juillet 2006. Ces tableaux sont tirés des 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, pages 38 à 40, téléchargeable sur Éduscol.

Classe de 5^{ème} : EXPLORER pour donner envie...

Activité dominante : découverte des métiers

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Découverte des métiers</i></p> <p>Décrire un métier, une organisation Raconter un parcours... Utiliser une documentation, rechercher des informations... Exprimer des qualités, des talents Expliquer une organisation... Classer des métiers dans l'environnement proche ou plus lointain. Repérer la place des technologies de l'information et de la communication. ...</p>	<p>Compétence 7 : se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers. Savoir prendre des initiatives et des décisions. et selon les activités menées :</p> <p><u>Compétence 1</u> Rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...).</p> <p>Répondre à une question par une phrase complète</p> <p><u>Compétence 4</u> Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte) . Identifier, trier et évaluer des ressources. Chercher et sélectionner l'information demandée. ...</p>
<p><i>Découverte des formations</i></p> <p>Associer des disciplines scolaires à différents métiers. Décrire un parcours de formation. ...</p>	<p>Compétence 7 : Connaître les systèmes d'éducation, de formation, de certification et selon les activités menées :</p> <p><u>Compétence 1</u> Dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu Écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée. ...</p>

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Auto-évaluation-connaissance de soi</i> Identifier ce qui a été découvert par rapport aux idées préconçues. Exprimer ses intérêts pour un métier. ...</p>	<p>Compétence 7 : Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement. et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Prendre la parole en public</p>

Classe de 4^{ème} : ORGANISER pour mieux comprendre...

Activité dominante : découverte des voies de formations

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Découverte des métiers</i> Situer géographiquement des entreprises, des organisations. Reconnaître le lien entre métier et formation. Identifier des notions : secteurs, contrat, statut... ...</p>	<p>Compétence 7 : se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers Savoir travailler en équipe et selon les activités menées : <u>Compétence 5</u> Situer et connaître les grands ensembles physiques et humains, les grands types d'aménagements, les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne. Lire et utiliser cartes, croquis, graphiques. Identifier les enjeux du développement durable. Avoir des éléments de culture politique et économique. ...</p>
<p><i>Découverte des formations</i> Localiser des établissements de formation. Classer des établissements de formation. Sélectionner les organismes d'informations sur la formation. Décrire le contenu de certaines formations. Faire des schémas d'études. Comparer des voies de formation. Énoncer des critères d'accès aux formations. Énoncer des procédures d'admissions. ...</p>	<p>Compétence 7 : Connaître les systèmes d'éducation, de formation, de certification. et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché. <u>Compétence 3</u> Observer, rechercher et organiser l'information utile. <u>Compétence 4</u> Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement. Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles. <u>Compétence 6</u> Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences. ...</p>

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Auto-évaluation-connaissance de soi</i></p> <p>Formuler un avis personnel sur tel métier ou telle formation...</p> <p>S'auto-évaluer pour identifier ses propres possibilités d'admission</p> <p>Savoir explorer ses centres d'intérêts, ses valeurs, et les enrichir au fil des découvertes réalisées.</p> <p>...</p>	<p>Compétence 7 : Connaître son potentiel, savoir s'auto évaluer</p> <p>S'impliquer dans un projet individuel ou collectif.</p> <p>et selon les activités menées :</p> <p><u>Compétence 6</u></p> <p>Connaître et respecter les règles de la vie collective</p> <p>Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences.</p> <p><u>Compétence 1</u></p> <p>Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché).</p> <p>...</p>

Classe de 3^{ème} : Mettre en cohérence pour choisir...

Activité dominante : préparer l'après 3^{ème}

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Découverte des métiers</i></p> <p>Citer les métiers participant à l'élaboration d'un produit ou d'un service.</p> <p>Citer des métiers relatifs à un secteur à tous les niveaux de qualification.</p> <p>Énoncer les différences entre les tâches attendues et le travail réel.</p> <p>Observer et décrire l'organisation d'une entreprise, d'une association, d'une mutuelle...</p> <p>Identifier les enjeux et les risques de différents types d'activité.</p>	<p>Compétence 7 : se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers.</p> <p>et selon les activités menées :</p> <p><u>Compétence 5</u></p> <p>Avoir des éléments de culture politique et économique.</p> <p>Utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.</p> <p>Comprendre les grands principes de la production et de l'échange.</p> <p>Comprendre la complexité du monde par une première approche des notions de contraintes et de risques.</p> <p><u>Compétence 6</u></p> <p>Connaître quelques notions économiques et budgétaires de base.</p>

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
<p><i>Découverte des formations</i></p> <p>Décrire des parcours de professionnels. Élaborer et planifier une stratégie de recherche d'informations. Pour ses choix d'orientation connaître les conditions concrètes d'admission (procédures, capacités d'accueil) et évaluer ses chances concrètes d'accès et d'évolution (passerelles). ...</p>	<p>Compétence 7 : Envisager son orientation de façon éclairée. Connaître les systèmes d'éducation, de formation, de certification. et selon les activités menées : <u>Compétence 3</u> Raisonnement, argumenter, démontrer. Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. <u>Compétence 1</u> Rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...).</p>
<p><i>Auto-évaluation-connaissance de soi</i></p> <p>Formuler et justifier en les argumentant ses vœux d'orientation Élargir ses vœux d'orientation si nécessaire Identifier l'évolution de ses représentations Constater l'évolution de ses centres d'intérêts, de ses valeurs ...</p>	<p>Compétence 7 : Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles Savoir travailler en équipe Savoir prendre des initiatives et des décisions et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Prendre la parole en public Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue <u>Compétence 2</u> Établir un contact social Comprendre les points essentiels d'un message oral Présenter un projet et lire à haute voix <u>Compétence 4</u> Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination</p>

Annexe fiche 7 Tableau synoptique pour les SEGPA

ECOLE	SEGPA				LP EREA CFA
	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	
Attestation de fin de palier 1 complète ou partielle	PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION <i>Élaboré dès le mois de septembre en 6^{ème}</i>				Validation si besoin de l'attestation de fin de palier 3
	Évaluation par compétences en référence au socle commun de connaissances et de compétences visant à <ul style="list-style-type: none"> • la validation de l'attestation de fin de palier 2 à partir des programmes du collège... • la validation du plus grand nombre des compétences du palier 3 <p style="text-align: center;">enrichie par des évaluations spécifiques du champ professionnel (constituant un livret de compétences)</p>				
		Découverte des métiers (5^{ème})	Découverte des champs professionnels (4^{ème})	Champs professionnels vers une formation diplômante (3^{ème})	
	Attestation de fin de palier 2 complète ou partielle	Fin 6 ^{ème} : Bilan annuel	Fin 5 ^{ème} : Bilan annuel	Fin 4 ^{ème} : Bilan annuel	

Annexe fiche 10 Tableau comparatif livrets, passeports et autres supports

Famille des portfolios ou classeurs : comparaisons des définitions pour un même objet

MEN-DGESCO Parcours de découverte des métiers et des formations

Le passeport orientation formation :
<http://eduscol.education.fr/orientation>

Définition du passeport orientation formation

Chaque élève possède un « passeport orientation formation », qui l'accompagne de la 5^{ème} à la terminale. Livret personnel de suivi, il rassemble toutes les recherches et travaux effectués à chaque étape du parcours de découverte des métiers et des formations.

Objectifs

Support à des activités visant l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes utiles pour s'orienter tout au long de la vie, il permet de lier à chaque fois :

- découverte des métiers ;
- découverte des formations ;
- auto-évaluation et connaissance de soi.

Il permet à l'élève :

- d'identifier les niveaux/années auxquelles se réfèrent ses découvertes et réflexions personnelles ;
- d'y mentionner les activités qu'il réalise au titre de l'engagement civique, social, sportif ou associatif, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de la vie de la cité ou de sa famille ;
- de regrouper les diplômes, titres, certifications ou attestations acquises dans le cadre scolaire, voire, s'il le souhaite, extrascolaire.

Il initie ainsi chez les élèves une démarche nouvelle qu'ils auront à poursuivre au-delà du lycée, dans l'enseignement supérieur ou la vie professionnelle.

Consultation du passeport

L'équipe pédagogique y accède et en encourage la tenue à jour. Le professeur principal peut l'utiliser lors des entretiens personnalisés d'orientation, le conseiller d'orientation-psychologue pour les entretiens d'orientation approfondis. Le passeport orientation formation est un outil d'évaluation du travail de l'élève, notamment au collège pour l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences (en particulier les 6^{ème} et 7^{ème}).

Les parents d'élèves, qui peuvent aussi le consulter, y trouveront une occasion de dialogue avec leur enfant.

Par contre, outil de l'élève, son passeport ne peut pas être utilisé lors de procédures d'admission ou de sélection.

Le passeport doit être numérique, à chaque fois que possible. Il peut notamment s'insérer dans les espaces numériques de travail et permettre à chaque occasion d'éditer curriculum vitae, lettres de motivation...

Le passeport orientation formation pourra s'inspirer du Webclasseur réalisé par l'Onisep.

Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Définition de l'expérimentation du livret de compétence

Article 11

L'expérimentation d'un livret de compétences, partant de l'évaluation de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences défini à l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation, est engagée pour les élèves des premier et second degrés, jusqu'au 31 décembre 2012, dans les établissements d'enseignement volontaires désignés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Tout ou partie des élèves de ces établissements se voient remettre un livret de compétences afin, tout au long de leur parcours, d'enregistrer les compétences acquises au titre du socle commun susmentionné, de valoriser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, ainsi que leurs engagements dans des activités associatives, sportives et culturelles. Le livret retrace les expériences de découverte du monde professionnel de l'élève et ses souhaits en matière d'orientation.

L'expérimentation vise également à apprécier la manière dont il est tenu compte du livret de compétences dans les décisions d'orientation des élèves.

Lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite, intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu à l'article L. 6315-2 du code du travail.

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2012, un rapport d'évaluation de la présente expérimentation.

Définition du passeport orientation et formation

Article 12

« Art. L. 6315-2. – Il est mis à disposition de toute personne un modèle de passeport orientation et formation qui recense :

« 1° Dans le cadre de la formation initiale, les diplômes et titres ainsi que les aptitudes, connaissances et compétences acquises, susceptibles d'aider à l'orientation ;

« 2° Dans le cadre de la formation continue :

« – tout ou partie des informations recueillies à l'occasion d'un entretien professionnel, d'un bilan de compétences ou d'un bilan d'étape professionnel ;

« – les actions de formation prescrites par l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 ;

« – les actions de formation mises en œuvre par l'employeur ou relevant de l'initiative individuelle ;

« – les expériences professionnelles acquises lors des périodes de stage ou de formation en entreprise ;

« – les qualifications obtenues ;

« – les habilitations de personnes ;

« – le ou les emplois occupés et les activités bénévoles, ainsi que les connaissances, les compétences et les aptitudes professionnelles mises en œuvre dans le cadre de ces emplois et de ces activités.

« L'employeur ne peut exiger du salarié qui répond à une offre d'embauche qu'il lui présente son passeport orientation et formation. Est illicite le fait de refuser l'embauche d'un salarié en raison de son refus ou de son impossibilité de présenter son passeport orientation et formation.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités de mise en œuvre du présent article. »

Fiches repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège

LIVRETS-PASSEPORTS

Famille des Attestations.

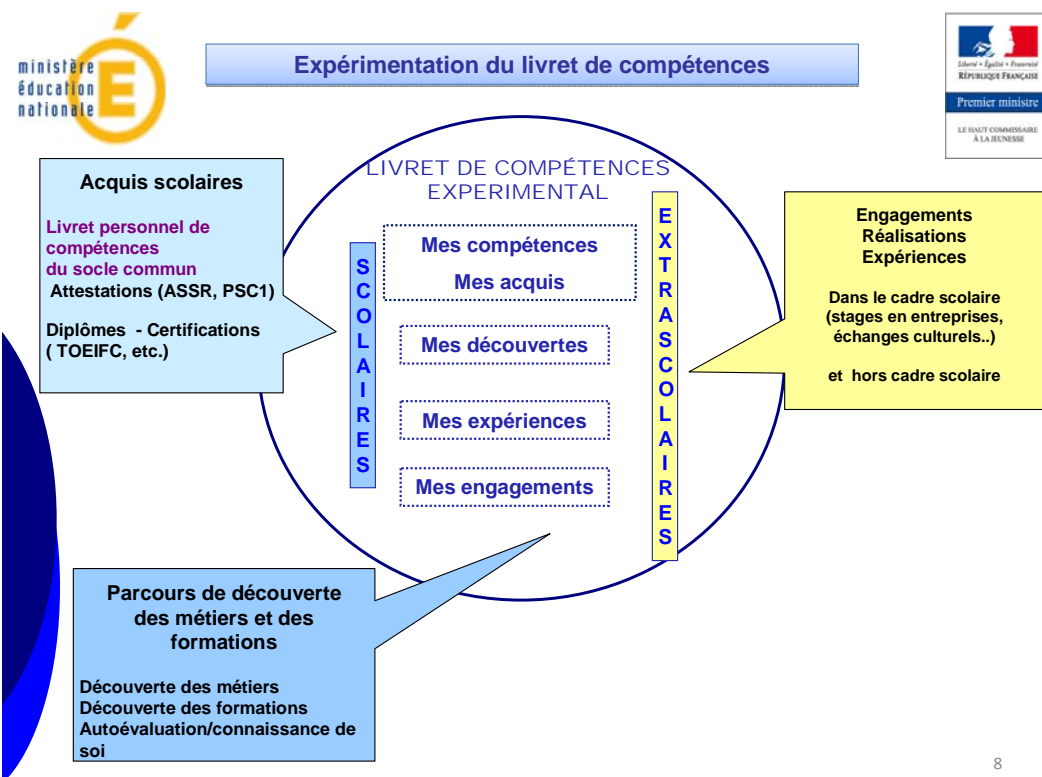
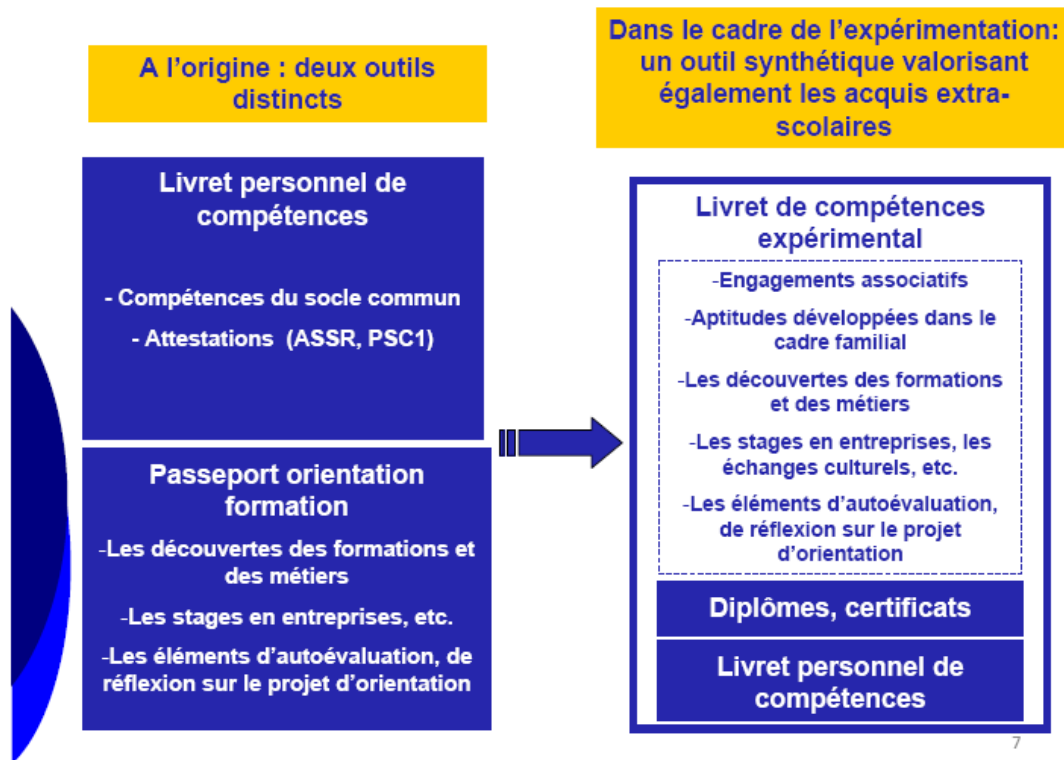
Famille des portfolios ou classeurs.

	Statut juridique	Public concerné	contenu	Qui le renseigne ?	Fonction	Utilisation	Observation
Livret personnel de compétences	Mise en œuvre de la loi 2005, décret du 11 juillet 2006 sur le socle commun et du 14 mai 2007 sur le livret personnel de compétences	Tous les élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire	Items identifiants des connaissances, capacités et attitudes indiqués comme acquises dans les 7 compétences dont les 2 dernières sont non académiques	- Le <u>professeur principal</u> après concertation avec les équipes pédagogiques (CC ou autre moment approprié), - Validation globale par le <u>chef d'établissement</u> au CC du 3 ^{ème} trimestre de 3 ^{ème}	Atteste de l'acquisition du socle	Remis à la famille	- Envoyé aux recteurs par lettre en date du 13 juillet sous l'appellation « attestation » - Pourrait évoluer pour prendre en compte le PDMF et ouvrir les 6 ^{ème} et 7 ^{ème} aux engagements extrascolaires
Livret de compétences expérimental	Expérimentation prévue par l'art. 11 de la loi OFPTLV pour produire rapport au plus tard le 30 septembre 2012	Écoles, collèges et lycées désignés par arrêté conjoint MEN-HCJ pour tout ou partie de leurs élèves	Enregistrement des compétences du socle, valorisation des capacités, aptitudes et acquis dans l'éducation formelle et informelle et valoriser les engagements socio-culturo-sportifs dans ou hors école, recueil des expériences du PDMF et des souhaits d'orientation	- L'élève pour les autres éléments (à préciser dans le cadre de l'expérimentation) - L'administration scolaire(*) ou les enseignants pour l'intégration des acquis scolaires (socle commun, diplômes, certifications, etc.) (*) automatisation prévue	- Valorise les éléments non académiques - permet de tenir compte du livret lors des décisions d'orientation (art. 6bis) - éléments d'appréciation pour entrer dans l'ens. supérieur (discours du PR le 13/10/09)	Objet de l'expérimentation Tient lieu de Passeport orientation formation dans les établissements et pour les élèves concernés par l'expérimentation	- A l'entrée dans la vie active, l'élève peut, s'il le souhaite, intégrer des éléments du livret dans le passeport orientation formation (art.7 de la loi OFPTLV) - Objet très proche du passeport orientation formation (PDMF)
Passeport orientation formation (PDMF)	Initialement désigné « livret personnel de suivi » dans la circulaire de mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations du 11 juillet 2008, puis « passeport d'orientation » par le Ministre Xavier Darcos, puis « passeport orientation formation » par le Ministre Luc Chatel (conf. de presse du 31 août 2009 et réforme des lycées le 13 octobre 2009.	Tous les élèves depuis la classe de 5 ^{ème} jusqu'en classe terminales des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels	- Enregistrement de données, travaux, réflexions issues des activités du parcours (étapes métiers et temps forts) sur les axes de découverte des métiers/découverte des formations/auto-évaluation connaissance de soi par niveaux/années - recueil des diplômes, attestations, certifications - mention des activités et engagements dans et hors de l'école	- L'élève - L'administration scolaire(*) ou les enseignants pour l'intégration des acquis scolaires (socle commun, diplômes, certifications, etc.) (*) automatisation prévue	- Accompagne le travail tout au long du parcours de découverte des métiers et des formations pour apprendre à s'orienter tout au long de la vie - Prépare les transitions, - Facilite l'édition de documents (CV, lettres de motivation, etc.)	- Dans et hors de la classe - Visé par les enseignants - Utilisé pour la validation du socle	- Outil pédagogique du PDMF, il favorise le dialogue élève-professeur et parent-enfant - Le support actuel proposé par l'Onisep (webclasseur) évolue pour devenir passeport orientation formation - objet très proche du « livret de compétences » ci-dessus
Passeport orientation et formation (art. 12 de la loi OFPTLV)	loi OFPTLV, précisé par décret.	« Toute personne » (mais à priori les adultes)	Recensement des diplômes, titres et compétences acquises en formation initiale et tout au long de la vie, et les expériences personnelles et professionnelles	La personne	Aider à l'orientation et au choix de formation et d'évolution professionnelle	Selon souhait de la personne, préparation de l'entretien professionnel	Le précédent passeport formation a connu très peu de développements

Autres supports

	Statut juridique	Public concerné	contenu	Qui le renseigne ?	Fonction	Utilisation	Observation
Webclasseur Onisep	Initiative de l'établissement public en cours de déploiement en académie avec soutien DGESCO-STSI	Collégiens, lycéens	- Espace personnel de l'élève intégrant les découvertes réalisées dans le cadre du PDMF, - - ressources d'informations sur les enseignements et les professions automatiquement mises à jour, - messagerie de classe avec les professeurs et le COP (inactivé si ENT).	- L'élève gère son espace personnel, - l'équipe éducative ou la Dronisep y installent des informations	Même ambition que le passeport orientation formation (PDMF)	Idem Passeport orientation formation (PDMF) + Diffusion d'informations	En projet : son intégration au système d'information MEN en lien avec l'Onisep pour être le support national de l'expérimentation du livret de compétences intégrant le Passeport orientation formation
Portefeuille d'expériences et de compétences ou Portfolio	Initiatives d'un certain nombre d'universités pour apprendre à l'étudiant à valoriser sa formation et ses différentes expériences	Etudiants dès le L1 jusqu'au Master et plus	Description, analyse et communication des expériences et des compétences acquises par l'étudiant	L'étudiant avec l'aide de référents accompagnateurs enseignants-chercheurs, tuteurs, personnels du SCUJO, etc.	Accompagnement de l'étudiant dans sa démarche d'orientation et d'insertion professionnelle	Il s'inscrit dans le cursus universitaire et peut donner lieu à validation d'unité d'enseignement	

Annexe fiche 11 Le livret de compétences expérimental en deux schémas



Annexe fiche 12 Pilotage en établissement

Focus sur une expérience menée dans le collège Gabriel Havez à CREIL, collège ambition réussite située en Zone urbaine sensible et en zone violence.

La réflexion sur les livrets de compétences a été lancée courant 2006. Nous savions qu'une seule année scolaire ne suffirait pas. Les plus anciens professeurs étaient réticents, les plus jeunes professeurs mais confirmés étaient appelés à partir. La tâche n'était donc pas aisée dans un établissement où un tiers du corps enseignant est renouvelé chaque année. Par contre, la mise en place des Réseaux ambitions réussite avec la création de professeurs référents a été un élément facilitateur. Dans l'établissement le choix a été fait de répartir les décharges octroyées sur 5 professeurs (français, mathématiques, sciences, histoire, technologie) et non sur 4 comme il nous l'était préconisé. Ainsi presque toutes les matières étaient couvertes. Ce sont les professeurs référents souvent professeurs coordonnateurs qui ont été les maîtres d'œuvre.

Pour que les travaux aboutissent il fallait faire adhérer un grand nombre de collègues. Il fallait donc :

- convaincre
- donner les moyens
- faciliter et aider la réflexion.

1 - Convaincre :

La réflexion sur les évaluations par compétence a été lancée dans un premier temps sur le niveau sixième. Les évaluations à l'entrée en sixième n'étaient pas exploitées dans l'établissement. J'ai malgré tout programmé une réunion de concertation pour analyser les résultats, nécessaire à la mise en place des ateliers de soutien, de remédiation et des PPRE. Les professeurs ont alors exprimé le souhait de mettre en place leur propre évaluation, jugeant les évaluations nationales incomplètes, inadaptées à nos élèves de réseau ambition réussite en grandes difficultés. L'échec était trop massif, trop important pour chacun, et l'analyse des résultats ne permettait pas d'identifier les réelles difficultés de nos élèves.

Une nouvelle évaluation diagnostique a donc été élaborée puis d'autres régulièrement dans l'année. Elles permettent de construire des ateliers spécifiques répondant aux besoins repérés des élèves sur des heures alignées à l'emploi du temps.

De nouvelles évaluations en fin de période établissent l'acquisition ou non de la compétence visée par l'atelier. Toutes ces évaluations ont été construites au regard du socle commun et matière par matière.

2 - Donner les moyens :

Pour que la concertation ait lieu, il faut l'instaurer et l'inscrire à l'emploi du temps des professeurs. Si certains y participent volontiers, d'autres essaient d'y échapper surtout si elle a lieu en début ou en fin de demi-journée. La concertation a donc été créée (non rémunérée) et inscrite à l'emploi du temps des enseignants en français et en mathématiques. Le bénéfice tiré de ces travaux en commun est très vite apparu, et le même dispositif a été sollicité en langues vivantes, les enseignants d'histoire-géographie l'ayant d'eux-mêmes mis en place. Les professeurs coordonnateurs ont été chargés de la formalisation des documents.

Le conseil pédagogique réuni périodiquement a eu pour rôle d'informer, de réguler et d'harmoniser les travaux des différents groupes.

3 - Faciliter et aider à la réflexion

Des formations d'initiative locale avec des intervenants de l'équipe académique de formateurs ont ponctué et enrichi la réflexion. Le conseil pédagogique a travaillé sur les compétences interdisciplinaires. Un livret de compétences par matière a ainsi été élaboré durant l'année scolaire 2007 - 2008.

La communication avec les élèves et les parents

Le principe de l'évaluation par compétence a très vite été compris par les élèves. Par contre la communication vers les familles reste difficile. Les parents de nos élèves dans leur majorité ne maîtrisent pas le français. Les codes couleur n'ont pas facilité la compréhension des résultats.

Bilan

La même démarche a permis d'élaborer un premier livret de compétences transdisciplinaire. Il n'a pas obtenu l'adhésion de tous et son exploitation était difficile. Il a été abandonné.

Les évaluations par compétences se sont développées. Des livrets de compétences ont ensuite été construits sur le niveau 3^{ème}.

Tous ne la pratiquent pas encore, chaque année il faut faire adhérer les nouveaux professeurs.

L'arrivée de l'attestation de compétences en fin de troisième a permis de relancer la réflexion sur les livrets de compétence transdisciplinaires. Il permet une autre approche. Le logiciel Jade est utilisé pour exploiter les résultats aux différentes évaluations et créer des groupes de besoin. La gestion des résultats reste lourde et fastidieuse, un outil informatique avait été conçu en mathématiques pour enregistrer les résultats des élèves, mais il n'était pas satisfaisant. Les équipes réfléchissent aujourd'hui à l'utilisation de GIBIC.

Annexe fiche 13 Exemple de communication aux familles par un professeur de Sciences de la Vie et de la Terre

Vade-mecum à l'attention des familles

L'évaluation et le suivi des compétences

Qu'est-ce que c'est ?

Le programme des sciences de la vie et de la Terre a pour but de développer une culture scientifique mais aussi de maîtriser les **compétences du socle commun**, c'est à dire « l'ensemble des valeurs, des savoirs, des langages et des pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel ».

Les compétences, développées au cours des activités de classe, seront abordées et évaluées tout au long de l'année.

Comment ça marche ?

Il s'agit **d'évaluer les compétences** étudiées tout au long de ta scolarité au collège et de **te faire prendre conscience de ce que tu sais faire ou ne pas faire**.

Tu pourras être évalué(e) soit sur la totalité des compétences mises en œuvre dans l'activité, soit sur une compétence plus particulièrement visée sur la séquence.

La grille d'évaluation des compétences est intégrée au document distribué par le professeur. Suivant les activités, le professeur évaluera ton travail ou bien tu pourras évaluer toi-même les compétences travaillées (= autoévaluation).

Le niveau d'acquisition des compétences est évalué de la manière suivante :

Niveau	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
d'acquisition de la compétence	Non acquis	A renforcer	Acquis	Expert

Dès que tu as été évalué, tu dois recopier tes résultats dans le tableau regroupant toutes les compétences en respectant le code couleur en fonction des trimestres.

Tu pourras demander la validation de certaines compétences à l'aide du logiciel GIBIC, suivant les consignes de ton professeur.

La demande la validation des compétences scientifiques sur Gibic

Voici les consignes à suivre pour demander la validation des compétences scientifiques:

- Connecte toi sur le cartable en ligne du collège :

<https://clg-laboetie77.ac-creteil.fr>

- Clique sur le lien « Validation comp GiBic »

- Pour te connecter au site, utilise les identifiants suivants :

Utilisateur : première lettre du prénom suivie du nom de famille
(ex : pour Sacha Touille : stouille)

Mot de passe : jour / mois de naissance (ex : pour le 3 février : 03/02)



Lorsque tu te connectes pour la première fois sur le site, tu dois changer ton mot de passe. Je te conseille fortement d'utiliser le mot de passe habituel du collège (celui du réseau, du cartable en ligne)

- Sélectionne les compétences à valider
- Enfin précise dans ton message pour chaque compétence le nom du professeur à qui tu demandes la validation.

Les objectifs de ce projet

Pour l'élève.

Lors d'une activité en classe, les compétences que tu dois mettre en œuvre pour réussir l'activité sont identifiées. Elles doivent être considérées comme **des critères réussite**.

Après l'évaluation de ton activité ou au moment de **la correction des contrôles**, tu pourras **comprendre tes erreurs** et identifier les compétences à retravailler. Des fiches méthodes sont à ta disposition à la fin de ton classeur pour te permettre d'acquérir des réflexes méthodologiques et de progresser.

Pour le professeur et les parents

Ce dispositif permet de mieux cerner les difficultés rencontrées par l'enfant et donc cibler les points à travailler pour faire le progresser.

Groupe de travail national sur la mise en place du livret personnel de compétences

Philippe ABBO	Bureau des programmes	MEN
Patricia BLOCH	Conseillère technique à la mission d'accompagnement des projets de l'inspection académique	CRETEIL
Bertrand CAVAYE	Bureau des collèges	MEN
Henri CAZABAN	Bureau de la formation continue	MEN
Françoise CHRISTOPHE	Bureau des programmes	MEN
Jacky CREPIN	IA- IPR Etablissements et vie scolaire	GRENOBLE
Marie-Claude FANTHOU	Bureau des collèges	MEN
Céline GRUNEWALD	Professeure de sciences de la vie et de la Terre	CRETEIL
Vincent GUEDE	Professeur Histoire- Géographie	BORDEAUX
Innocent GUEWOU	CPE	PARIS
Philippe HUSSENOT	Mission de suivi des systèmes d'information	MEN
Françoise LAGARDE	Bureau des écoles	MEN
André LE FUR	Directeur de SEGPA	CRETEIL
Sylvie LEPELTIER-POIRET	Principale adjointe	AIX-MARSEILLE
Annie MAMECIER	IGEN – Sciences de la vie et de la Terre	MEN
Marie-Christine MILOT	Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation	MEN
Elisabeth MONLIBERT	Sous-directrice des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques	MEN
Hubert OUDIN	IA-IPR Lettres	REIMS
Brigitte REAUTE	Bureau des collèges	MEN
Xavier SORBE	IGEN - Mathématiques	MEN
Jean-François TAILLANDIER	Bureau orientation	MEN
Caroline TAMBAREAU	Mission de valorisation des innovations pédagogiques	MEN
Xavier TURION	Chef du service des enseignements et des formations	MEN
Ghislaine VANNOERKERKE	Principale	AMIENS
Dominique VINCENELLI	Bureau des collèges	MEN